

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du mercredi 28 décembre 2022 à 18h**

**Présents :** M. BUL Alain - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme GAURENNE Sylvie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 22/12/2022

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

**Dossiers sur table :** Mise à jour du RIFSEEP, Emploi rattaché à un logement de fonction.

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le poste d'adjoint administratif sera pourvu à 35 h/semaine.

La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

- **Mise à jour du RIFSEEP**

La mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est validée à l'unanimité du conseil municipal.

- **Emploi rattaché à un logement de fonction**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la liste des bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune sous la forme d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Contrat de contrôle et d'entretien du rocher d'escalade du Mouli avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade**

Monsieur le Maire présente la convention pour contrôle et entretien du rocher d'escalade du Mouli avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Coût annuel TTC pour la commune : 300 €

Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

- **Adhésion au service commun d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols)**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

Après avoir étudié cette proposition le conseil municipal décide de ne pas y adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Questions diverses**

Monsieur Jean-Marie PINEDE présente une première version du nouveau logo de la commune. Quelques modifications sont à y apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Jean-Marie PINEDE,

